



Chères familles, vous souhaitez inscrire votre enfant cet hiver avec nous ?
Merci de prendre note de ces conditions générales qui vous lit au Club Mesiba / l'Association :

Dossier d'inscription

Chaque inscription est supposée avoir été réalisée par le représentant légal de l'enfant et/ ou avec l'autorisation de ce dernier.
La pré-inscription se réalise par le paiement de l'acompte sollicité en fonction du séjour commandé.
Une fois le règlement réalisé, vous recevrez un mail de pré-inscription, lequel comportera la liste des documents nécessaires à l'inscription définitive, et la date limite à laquelle ces derniers devront être renvoyés.
Le paiement de l'acompte ne vaut pas inscription définitive de votre enfant.
Une fois la date limite écoulée, si un document venait à manquer, la place sera automatiquement libérée et l'acompte remboursé, excepté 80 euros de frais de dossiers ,
Il en est de même si le complément de règlement du séjour n'est pas intervenu à la date indiquée dans le mail de pré-inscription.

Médical / sanitaire

Lors de votre inscription, il est obligatoire de nous informer sur les allergies / traitements / médicaments / pathologies particulières de l'enfant.
L'association se réserve le droit de refuser un enfant, si ces points médicaux n'ont pas été indiqués lors de la phase d'inscription.

Annulation

En cas d'annulation à l'initiative du Club Mesiba, [interdiction de séjours par arrêté ministériel (covid / catastrophes naturelles / etc) quota d'enfants non atteint...] les familles seront intégralement remboursées des sommes réglées par l'Association et aucun dédommagement ne pourra lui être réclamé.

En cas d'annulation à l'initiative des familles, voici les conditions de remboursement /non remboursement :

Jusqu'à 60 jours précédant le départ : remboursement de la somme réglée sauf rétention de la somme de 80 Euros de frais de dossier.
De 59 à 45 jours avant le départ : remboursement de la somme réglée sauf rétention de l'acompte du séjour versé lors de la pré-inscription.
De 44 à 15 jours avant le départ : remboursement de 50% du montant du séjour.

Toute annulation intervenant à compter du 14ème jour avant le départ ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
Le retour anticipé d'un participant, quel qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à aucun remboursement des familles, étant précisé que l'intégralité des frais liés à son retour seront intégralement pris en charge par les familles.
L'Association n'en avancera pas non plus les frais.
Dans le cas extrême où l'association aura avancé lesdits frais, les familles s'engagent, par les présentes, à les rembourser, sur simple demande de l'association.

Frais médicaux / soins

Le Club Mesiba est tenu d'une obligation de moyens concernant les soins à apporter à votre enfant, et les frais médicaux à engager.
Il s'engage bien évidemment, à mettre en œuvre toutes ses compétences et moyens afin d'apporter les soins nécessaires.
Quoiqu'il en soit l'inscription implique un engagement de remboursement de tous frais/ soins médicaux engagés par le Club Mesiba.
Les familles s'engagent à accepter toutes les décisions prises par le corps médical /paramédical.

A noter : L'assurance annulation voyage n'est pas inclus dans le prix du séjour.

Perte / Casse / Vol

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou de vol d'objet personnel de l'enfant, ce dernier étant seul responsable des objets qu'il emporte durant le séjour et doit être en mesure de les reconnaître (vêtements, objets...)
Il est déconseillé d'emmener des objets de valeurs (smartphone, tablette, argent etc) durant les séjours, l'association déclinant toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.
L'argent de poche pourra nous être confié en gare, au début de séjour.

Programme

Il est à noter qu'il peut intervenir des modifications concernant le séjour et les activités (moyens de transports, activités différentes...)
Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement du séjour.
Toute modification du séjour indépendamment de la volonté de l'association ne donnera lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Non-respect des règles de vie en communauté

En cas de non-respect des règles de base de vie en communauté ou de fautes graves d'un enfant (ex : violences verbales et physiques, vol, dégradation, alcool, drogues, cigarettes, cigarettes électroniques ...), la Direction se réserve le droit de renvoyer l'enfant sans aucun remboursement du séjour. Les frais de retour seront à la charge des familles, autant que tout dédommagement du fait des dégradations commises par l'enfant.

En cas de non-respect quel qu'il soit et dont la teneur sera définie par l'Association, incluant notamment, menaces, violences verbales et/ou physiques d'un parent envers le Directeur de séjour ou d'une personne de l'équipe encadrante, la Direction se réserve le droit de renvoyer l'enfant sans remboursement du séjour. Les frais de retour seront à la charge des familles.

Droit d'usage des photos et vidéos prises lors des séjours

L'acceptation des présentes conditions générales par leur signature vaut autorisation expresse de l'Association Mesiba d'utiliser les photos et vidéos prises lors des séjours pour illustrer ses supports de communication (brochures, sites internet, réseaux sociaux...), sauf avis contraire du responsable légal, et ce par écrit au plus tard 48 heures après la finalisation de l'inscription.

Informatique et libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Sauf avis contraire de votre part, Mesiba se réserve le droit d'utiliser vos informations pour communiquer sur nos séjours.

La team *Mesiba*